

RAPPORT N° 04/5-65
au Conseil Municipal

OBJET

**MAINTENANCE DES PROGICIELS INFORMATIQUES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La Commune a lancé un appel d'offres pour assurer la maintenance des progiciels informatiques pour le bon fonctionnement des services pour une durée totale de trois ans, sur la base de la Délibération n° 04/3-56 du 18 juin 2004.

Le marché, d'un montant estimé à 378 200,00 € TTC par an, a été décomposé en dix lots.

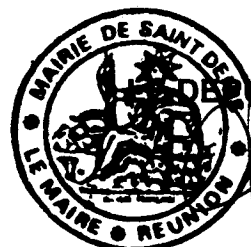
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 septembre 2004, a procédé à l'ouverture des plis ; le 13 octobre 2004, elle s'est prononcée sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans le règlement de la consultation, conformément à l'Article 53 du Code des Marchés Publics.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer les marchés avec les attributaires retenus par la CAO et pour les montants suivants (en € TTC) :

LOTS	LIBELLE	FOURNISSEURS	ANNEE n	ANNEE n + 1 (si reconduction)	ANNEE n + 2 (si reconduction)
1	Progiciels Gestion Financière et Patrimoine	SEDIT MARIANNE	129 718,37 €	90 142,48 €	90 142,48 €
2	Progiciel Gestion Ressources Humaines	SEDIT MARIANNE	75 363,16 €	75 300,42 €	75 300,42 €
3	Logiciel SIG/ APIC	STAR	29 998,07 €	29 998,07 €	29 998,07 €
4	Progiciel AXEL	BULL	25 614,68 €	(*)	(*)
5	Progiciels Mélodie et Image	BULL	26 026,98 €	(*)	(*)
6	Progiciels Adagio et Soprano	BULL	18 119,50 €	(*)	(*)
7	Progiciel Livre Foncier	BULL	11 457,60 €	(*)	(*)
8	Progiciel Central-Parc	SBCG	12 877,88 €	(*)	(*)
9	Logiciel Lotus Notes	GEODE	21 157,50 €	21 157,50 €	21 157,50 €
10	Logiciels Systèmes et Bureautiques	RD2S	33 852,00 €	33 852,00 €	33 852,00 €

(*) prix révisable annuellement au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice Syntec

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-65
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

MAINTENANCE DES PROGICIELS INFORMATIQUES :
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2004 ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6156 du Budget principal 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-65 du Député-Maire présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



Autorise le Député-Maire à signer les marchés pour la maintenance des progiciels informatiques, avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres et pour les montants suivants :

LOTS	LIBELLE	FOURNISSEURS	ANNEE n	ANNEE n + 1 (si reconduction)	ANNEE n + 2 (si reconduction)
1	Progiciels Gestion Financière et Patrimoine	SEDIT MARIANNE	129 718,37 €	90 142,48 €	90 142,48 €
2	Progiciel Gestion Ressources Humaines	SEDIT MARIANNE	75 363,16 €	75 300,42 €	75 300,42 €
3	Logiciel SIG/ APIC	STAR	29 998,07 €	29 998,07 €	29 998,07 €
4	Progiciel AXEL	BULL	25 614,68 €	(*)	(*)
5	Progiciels Mélodie et Image	BULL	26 026,98 €	(*)	(*)

DELIBERATION N° 04/5-65

LOTS	LIBELLE	FOURNISSEURS	ANNEE n	ANNEE n + 1 (si reconduction)	ANNEE n + 2 (si reconduction)
6	Progiciels Adagio et Soprano	BULL	18 140,50 €	(*)	(*)
7	Progiciel Livre Foncier	BULL	14 457,60 €	(*)	(*)
8	Progiciel Central-Parc	SBCG	12 877,88 €	(*)	(*)
9	Logiciel Lotus Notes	GEODE	21 157,50 €	21 157,50 €	21 157,50 €
10	Logiciels Systèmes et Bureautiques	RD2S	33 852,00 €	33 852,00 €	33 852,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004


DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : MAINTENANCE DE PROGICIELS INFORMATIQUES

Date de la réunion de la Commission : 13 octobre 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre		
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		
M. ALBAVY			✓	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			
M. LANGEVIN	Receveur Municipal		✓	

I. RAPPEL

Dans le cadre du marché cité en objet, 8 entreprises ont déposé un pli dans les délais : SEDIT MARIANNE – SBG – STAR INFORMATIQUE – GEODE – BULL – WEB REUNION – RD2S – OMICRONE.

Ayant la compétence pour la réalisation des prestations en causes, et conformément à la proposition de la PRM, la CAO a décidé d'agréeer tous les candidats.

Après avoir pris connaissance des offres financières des soumissionnaires, la CAO dans sa séance du 22/09/04, a demandé une analyse des propositions financières et techniques

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique de l'offre

2. Prix

la CAO décide du classement suivant :

- Lot 1 : ① SEDIT → seule offre conforme et dans l'estimation
- Lot 2 : ① SEDIT → " " " " " "
- Lot 3 : ① STAR → " " " " " "
- Lot 4 : ① BUCC → " " " " " "
- Lot 5 : ① BUCC → " " " " " "
- Lot 6 : ① BUCC → seule offre conforme
- Lot 7 : ① BUCC → " " " " " "
- Lot 8 : ① SBCG → " " " " " "
- Lot 9 : ① GEODE → offre morte et micra discontinue
- Lot 10 : ① RD25 → " " " " " "

SAINT-DENIS, LE 13 OCTOBRE 2004

LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

N. LAURET

J.C. PAYET

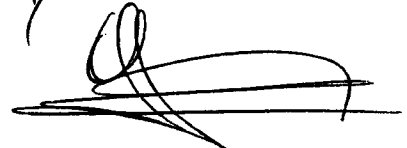
D. POUNY



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR



JH POYNIN



S. FUMA

C. ALBAWY

